



UNIVERSITÉ D'ARTOIS
Service des Affaires
Générales et Juridiques

**Délibération du Conseil d'administration
n° 2019 - 025
Séance du 3 mai 2019**

Président : M. Pasquale Mammone
Vice-Président : M. Olivier Chovaux

Conventions de mise à disposition de personnel

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Les conventions de mise à disposition de personnel sont approuvées (comportant des informations nominatives, elles ne sont pas publiées).

Fait à Arras, le 3 mai 2019

Le Vice-Président,

Olivier CHOVAUX



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr